

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : RICHARD DORNEUS

<https://www.cadre21.org/membres/1dd3e057761267b49daa44e4>

Date d'obtention : 2020-11-30 15:07:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle est sécurisante pour le jeune en question, le service est rapide!

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Au lieu d'être dans la supposition, dans mes interventions. Elle me permet d'être plus objectif dans mes interventions, plus professionnalisme également

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

éviter de demander de voir les photos en question, mais aussi de faire une bonne utilisation de la trousse Sexto.